



CAP-Ensemble ! cap-ensemble@agriculture.gouv.fr

CAP DES IAE – 19 FÉVRIER 2019

COMPTE-RENDU

La commission administrative paritaire (CAP) est présidée par Noémie Le Quelleneq, sous-directrice de la gestion des carrières et de la rémunération, assistée de Martial Pineau, chef du BASE, et des IGAPS en charge du corps des IAE.

La séance s'ouvre sur la lecture des déclarations liminaires des organisations syndicales (OS) représentant les IAE, dont :

Déclaration liminaire CAP-Ensemble !

Principales réponses de l'administration

Loi Fonction publique

Le débat sera porté en comité technique ministériel (CTM). La loi n'est pas encore votée, les arbitrages pas encore rendus. C'est l'ensemble des instances paritaires qui sont concernées.

Noémie Le Quelleneq considère qu'il faudra réfléchir aux nouveaux modes de concertation en fonction des rôles de chaque instance. Les critères doivent être de plus en plus transparents et partagés par tous.

Dans ce contexte, la charte de gestion des IAE est un outil de dialogue et elle doit être vivante ; le sujet de son actualisation sera ouvert dans la feuille de route sociale à l'automne 2019. Les OS sont invitées à faire remonter leurs propositions de modifications et de sujets prioritaires à débattre.

Réorganisations de services

Un groupe de travail du CTM spécifique sera présidé par le Secrétaire général adjoint.

Circulaire Parcours professionnels

Il s'agit de la révision en cours de la note de service [SG/SRH/SDMEC/2014-471](#) modifiée par la note de service [SG/SRH/SDMEC/2016-266](#).

La nouvelle version du projet et de ses annexes est en cours de validation et d'arbitrage, suite aux groupes de travail du CTM réunis au second semestre 2018. Elle sortira avant le cycle d'automne et tous les postes proposés seront en adéquation avec la nouvelle circulaire.

CAP-Ensemble ! relève que le retard de publication, initialement programmé en décembre 2018, pourrait porter préjudice aux agents dans le cadre du cycle de mobilité de printemps. En effet, certains collègues vont faire des candidatures dans le cadre du cycle de printemps en cours, en vue de valider des promotions, notamment pour des mobilités fonctionnelles avec changement de domaine. Il serait souhaitable que les CAP du mois de mai puissent se prononcer sur la validité des changements de domaine à l'aune de la nouvelle note de service, qui est plus favorable aux agents.

Chefs de mission

L'articulation de carrière entre le statut d'emploi de « chef de mission de l'agriculture et de l'environnement », et le grade d'IAE Hors Classe doit être clarifiée. Le statut d'emploi, auquel peuvent accéder à la fois des IAE et des attachés, est éligible sur des fiches de postes (pas des agents). Seule la négociation des postes qui ouvrent droit au statut d'emploi est donc envisageable. Un état des lieux sera présenté à la CAP de printemps.

CAP-Ensemble ! regrette qu'aucune instance de dialogue social ne permette actuellement de pouvoir discuter des postes à statut d'emploi.

Avancements, promotions et place laissée aux OS dans les propositions

L'administration indique qu'il faut se mettre d'accord sur des critères partagés.

Les OS signalent un certain nombre de dysfonctionnements : listes de l'administration presque saturées, absence de propositions de certaines directions, non respect des équilibres entre MAPS, entre structures, entre femmes et hommes... ou encore certaines structures dévient de l'application des textes, ou ne font pas remonter tous les dossiers.

Noémie Le Quellenec considère que le respect des différents équilibres doit s'appréhender sur plusieurs années, et indique que les tableaux à venir laisseront un peu plus de place aux propositions des OS.

CAP-Ensemble ! met en garde contre le risque de prendre trop de retard sur l'équilibre femmes-hommes.

Plan de requalification

La demande d'un plan de requalification des corps de catégorie B vers ceux de catégorie A est portée par le Ministre et les discussions sont en cours avec la DGAFP.

ONF

Il y a eu des contraintes de dates pour la Commission paritaire spéciale (CPS) d'hiver. Il sera tenu compte de la CPS d'hiver à la CAP ministérielle de printemps. Pour les décisions urgentes, la CAP pourra être saisie par écrit.

CAP-Ensemble ! informe la CAP que l'ONF s'est mis à demander à des IAE d'accepter un contrat de droit privé. Pour mémoire, cela représente environ 1000 € de moins de rémunération mensuelle pour un cadre A.

Jean-Pierre Lilas, IGAPS, indique qu'un travail d'accompagnement par les IGAPS de tous les cadres de l'ONF va se mettre en place.

En outre, un accord a été trouvé avec l'ONF pour les sorties d'école AgroSup.

Noémie Le Quellenec en déduit que les choses s'améliorent.

RIFSEEP

Les travaux de classification des fonctions dans les différents groupes sont en cours.

Il est prévu un premier groupe de travail en mars, sur les fonctions. Un deuxième groupe sur les barèmes (montants IFSE et CIA) sera réuni en mai ou juin.

La proposition du MAA remontera ensuite au guichet unique. La mise en place du dispositif est prévue sur la paie d'octobre ou de novembre 2019, avec effet rétroactif au 01/01/2019.

Noémie Le Quellenec précise qu'il y a un mécanisme de garantie du montant de la mensualité versée au moment de la bascule. Quant à l'harmonisation avec le MTES, des échanges avec la DRH de ce ministère sont en cours.

L'enjeu de ces réflexions est de trouver la bonne articulation entre la détermination des fonctions et les barèmes.

La problématique pour l'enseignement technique et supérieur est bien identifiée. Celle pour l'international reste à préciser.

Installation de la CAP des IAE

S'agissant de la première CAP de la mandature, le règlement intérieur est adopté et les représentants en **commission de réforme** sont désignés.

Pour Cap-Ensemble, sont désignés :

Gilles Van Peteghem (06 03 92 08 11, gilles.vanpeteghem@efa-cgc.com),

Géraldine Ruscassier (06 20 49 36 84, geraldine.chadirat@haute-garonne.gouv.fr).

N'hésitez pas à les contacter en cas de besoin, que ce soit pour un dossier examiné en commission nationale de réforme, ou en commission départementale (organisée par la DDCSPP locale).

Mobilités

Mobilités DGER / postes dans l'enseignement agricole

Les demandes de mobilité des IAE sont examinées.

CAP-Ensemble ! adresse un message personnalisé à chaque collègue lui ayant confié un dossier.

Seuls les résultats officiels publiés par l'administration font foi : ils sont consultables sur l'[intranet du MAA](#).

Autres mobilités

Deux dossiers sont examinés : l'attribution d'un poste resté vacant après la mobilité d'automne et demandé dans le cadre de la bourse interministérielle de l'emploi public (BIEP), ainsi qu'un changement de résidence administrative (sans changement de poste ni de grade).

Examen de la liste d'aptitude IAE 2019

Les IGAPS présentent en séance le travail de construction du projet de liste d'aptitude (LA).

1756 TSMA en Chef remplissent les conditions d'éligibilité (8^e échelon), dont 36 % de femmes, et 51,5 % d'agents de 56 ans et plus.

CAP-Ensemble ! attire l'attention sur la question du débouché des techniciens de l'environnement, ainsi que sur celle des chefs techniciens de l'ONF, quasiment toujours écartés des propositions alors qu'ils représentent 10 à 15 % des promouvables.

Sur les 338 candidatures déposées (le taux de candidatures / agents éligibles variant de 6 à 30 % selon les MAPS), une liste de 28 noms est retenue par les IGAPS. Ces derniers soulignent que la proportion de femmes retenues correspond à celle des dossiers déposés.

CAP-Ensemble ! en déduit qu'il faut mobiliser davantage de candidatures de collègues femmes.

En complément, les OS présentent une liste intersyndicale de 16 noms.

Après examen, 3 techniciennes sont retenues en plus sur la proposition de LA 2019, et 2 bénéficieront d'un effet mémoire pour 2020.

Ainsi, 31 agents reçoivent un avis favorable à leur demande d'inscription sur la liste 2019. Les nominations pourront éventuellement être décalées d'un an pour les derniers noms de la liste, en fonction des reports des années antérieures.

CAP-Ensemble ! adresse un message personnalisé à chaque collègue lui ayant confié un dossier.

Seuls les résultats officiels publiés par l'administration font foi : ils sont consultables sur l'[intranet du MAA](#).

Promotions dans le corps des IAE des années précédentes

Sont également présentés les bilans globaux des années antérieures pour l'examen professionnel, la liste d'aptitude, la déprécarisation, les sorties d'écoles. Les listes nominatives seront fournies à la prochaine CAP.

Questions diverses :

Détachements : 6 avis favorables, 1 expertise, 1 report.

Intégrations : 5 avis favorables, 1 report.

Recours : 5 recours sont traités.

Vos représentants à la CAP des IAE restent à votre écoute

Gilles Van Peteghem, EFA-CGC, 06 03 92 08 11, gilles.vanpeteghem@efa-cgc.com

Hélène Duchemin, EFA-CGC, 06 03 92 08 88, helene.duchemin@efa-cgc.com

Maurice Chalayer, CFDT, maurice.chalayer@educagri.fr

Lionel Richoilley, EFA-CGC, 06 12 53 28 65, lionel.richoilley@onf.fr

Stéphanie Clarenc, CFDT, 01 49 55 45 16, stephanie.clarenc@agriculture.gouv.fr